

La Fête du Roi

Arlon, 15 novembre 2013

Intervention de la Communauté Laïque de la région d'Arlon asbl

Que la royauté soit un objet de réflexion philosophique ne va pas de soi. Il est tout d'abord douteux qu'il y ait une essence simple de la royauté. Les idées, les légitimations et les réalités de la royauté sont multiples et diverses. Il n'y a en effet rien de commun entre notre Roi Philippe et Philippe le Bel, ou entre Ivan le Terrible et Louis XVIII. Aucune de ces royautés ne correspond à une même idéologie, ni à une même réalité sociale ou politique. De là un certain flou qui affecte l'idée de royauté. Cette obscurité tient peut-être avant tout à ce que le phénomène de la royauté lui-même ne semble plus constituer un objet essentiel de la réflexion politique. C'est que l'époque contemporaine a connu l'avènement et le triomphe de deux principes, dont la combinaison définit idéalement la démocratie moderne : le principe démocratique, qui affirme l'égalité des hommes et la souveraineté du peuple, et le principe libéral, qui affirme l'inaliénabilité des droits et des libertés individuelles.

La première question que nous devrions nous poser est conceptuelle et relève de l'histoire des idées et des formes politiques : comment la monarchie pourrait-elle avoir une fonction de démocratisation, alors que monarchie et démocratie ont été ouvertement opposées dans tous les classements de formes politiques, depuis les Grecs jusqu'à aujourd'hui ?

Sauf de très rares exceptions, tous –Hérodote, Platon, Aristote, ou Cicéron, puis scholastiques médiévaux et théoriciens modernes – ont considéré la monarchie comme étant le gouvernement d'un seul et la démocratie comme le gouvernement du peuple. Et pourtant, de nos jours, le philosophe français Alain prévoyait : « les démocraties ne tueront pas l'idée monarchique, mais plutôt elles la sauveront».

Parce que « le roi règne, mais ne gouverne pas », la magistrature royale est tout à fait compatible avec un processus pleinement démocratique. Même sans gouverner, le roi règne : son autorité est utile au bon fonctionnement de la démocratie, pour ses capacités de régulation et de direction de la démocratie, et, mieux encore, au moment d'exprimer, comme symbole efficace, ce phénomène d'intégration politique qui est à la base même du corps politique.

L'apparition de l'institution monarchique comme pouvoir capable de remplir une fonction de démocratisation semble enracinée dans la doctrine classique du gouvernement mixte, comme juste milieu entre les diverses formes pures d'État et capable d'équilibrer leurs défauts respectifs, évitant ainsi sa corruption. On discutera à loisir de savoir si Platon fut le premier à formuler cette thèse comme conséquence logique de ses principes philosophiques, s'il faut regarder encore plus loin en arrière dans l'histoire des idées, ou s'il s'agit simplement de la thèse formulée par l'auteur des Lois. En tout cas, la thèse de gouvernement mixte, comme formule idéale, est consacrée par Polybe et diffusée par Cicéron, dont la filiation platonicienne est indéniable. Cette théorie arrive, à travers la tradition médiévale, chez Locke et Montesquieu, pour se cristalliser dans la pensée libérale moderne.

La Royauté contribue dans la pratique, et de façon capitale, à exprimer l'intégration, à mettre en tutelle les divergences et même à imposer la démocratie. La monarchie paraît donc liée à la démocratie, comme symbole, comme strate protecteur et comme agent de démocratisation.

A mon avis, la monarchie, plutôt qu'un arbitre actif lors des conflits sociaux ou autres, peut et doit être un élément protecteur de l'ordre fondé sur la concurrence inhérent à la démocratie. D'un côté, le monarque doit modérer et même arbitrer les forces politiques et sociales en concurrence. Les fonctions constitutionnelles qu'on accorde ou qu'on reconnaît tacitement au ROI y concourent : avertir, encourager, intervenir comme médiateur et même arbitrer.

En conclusion, Tout ce que je viens de dire sur la capacité d'intégration, de tutelle et de démocratisation de la Couronne à notre époque sous-entend son indépendance par rapport aux partis politiques et aux forces sociales. Pour intégrer la communauté nationale, pour donner une tutelle à la concurrence des forces politiques et sociales et pour démocratiser l'État, le roi ne peut être le chef d'une faction, même si elle est majoritaire ; il doit au contraire représenter une globalité, la totalité qui excède l'addition même de tous et représente la transcendance de l'ordre politique, au-delà de la division sociale. Voilà la grandeur de la monarchie et, à la fois, sa plus grande faiblesse à une époque prônée à l'immanence.

Pour la Communauté Laïque de la région d'Arlon asbl

Ludovic TURBANG

Vice-Président